



# Procès-Verbal

## Commission Départementale Pré-Compétitions U13

N° 04  
5 Octobre 2022

*Par courriel :* Jean-Luc Briand, Président  
Jérémy Jannault, Manuel Vinet, Maxence Desmas  
*Assistent :* Isabelle Perrette  
Sébastien Cornuault, CTD DAP

### Appel

---

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

**Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :**

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

#### Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

### 1. Approbation du Procès-Verbal

---

La Commission approuve le PV n° 03 du 28.09.2022

### 2. Étude des dossiers

---

#### **Match n° 25143490 Nantes Dervallières 2 – Orvault Rc 1 U13 Élite Masculin groupe D du 24.09.2022**

La Commission a reçu la feuille de match papier indiquant un résultat de :

- 0 but pour l'équipe 2 du club de Nantes Dervallières
- 2 buts pour l'équipe 1 du club d'Orvault Rc

Vu le courriel du club d'Orvault Rc reçu le 03.10.2022 suite à des demandes d'informations complémentaires,

En application de l'article 186, les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée.

La Commission note que le club d'Orvault n'a pas confirmé sa réserve pour la rencontre ci-dessus.

**Considérant que l'article 159 des règlements généraux dispose que :**

« Un match de football à 11 ne peut non seulement débuter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas.

2. Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait. Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.

3. En ce qui concerne les compétitions de football à 7, un match ne peut débuter ni se dérouler si un minimum de six joueurs n'y participent pas.

Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7.

4. En cas d'insuffisance du nombre de joueurs ou d'absence de l'une ou des deux équipes à l'heure prévue par l'organisme officiel pour le début de la rencontre, cette insuffisance ou cette absence est constatée par l'arbitre un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.

Les conditions de constatation de l'absence sont mentionnées par l'arbitre sur la feuille de match.

5. En ce qui concerne les compétitions de Futsal, un match ne peut débuter, ni se poursuivre, si un minimum de 3 joueurs n'y participent pas »

**Considérant que l'article 126.4 des règlements des championnats départementaux U13 masculins dispose que :**

« La Commission d'Organisation est seule habilitée à prendre la décision de faire jouer le match, ou de prononcer le forfait si le match ne s'est pas déroulé.

Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de 7 joueurs (en football à 8), moins de 8 joueurs (en football 11) pour commencer le match, est déclarée forfait ».

*En application des dispositions financières – Annexe 5 – de la Ligue de Football des Pays de la Loire,  
En application des dispositions financières du Comité de Direction Pv n° 09 du 12 mai 2022,*

La Commission constate que :

- La rencontre a été disputée
- La feuille de match papier ne présente que 5 joueurs inscrits et licenciés au club de Nantes Dervallières au lieu de 7, minimum nécessaire pour jouer la rencontre
- Une réserve non confirmée a été posée par le club de Orvault Rc
- La rencontre n'aurait pas dû se dérouler

La Commission décide :

- De donner match perdu par forfait à l'équipe 2 du club de Nantes Dervallières
- D'infliger une amende égale au droit d'engagement soit 35 € au club de Nantes Dervallières

**Match n° 25144766 GJ La Baule Côte d'Amour 2 – St Marc Foot 2 U13 D3 Masculin groupe A du 24.09.2022**

Le secrétariat a réclamé la feuille de match.  
Vu le courriel du GJ La Baule Côte d'Amour,

**Considérant les articles 139 et 139 bis des Règlements Généraux,  
Considérant l'article 28 des règlements des critères U12-U13 départementaux,**

*En application des dispositions financières du Comité de Direction PV n° 09 du 12 mai 2022  
En application des dispositions financières – Annexe 5 - de la Ligue de Football des Pays de la Loire,*

La Commission constate que :

- Aucune feuille de match n'a été rédigée
- La rencontre ne peut pas être homologuée en l'absence de Procès-Verbal

En conséquence, la Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité aux deux équipes
- D'imputer une amende de 60 € au GJ La Baule Côte d'Amour pour absence de la feuille de match

**Match n° 25145992 GJ Abbaretz Pierre Bleue 3 – Derval Scna 3 U13 D4 Masculin groupe G du 24.09.2022**

Le secrétariat a réclamé la feuille de match.  
Vu l'absence de réponse du GJ Abbaretz Pierre Bleue,

**Considérant les articles 139 et 139 bis des Règlements Généraux,**

## **Considérant l'article 28 des règlements des critères U12-U13 départementaux,**

*En application des dispositions financières du Comité de Direction PV n° 09 du 12 mai 2022*

*En application des dispositions financières – Annexe 5 - de la Ligue de Football des Pays de la Loire,*

La Commission constate que :

- Aucune feuille de match n'a été reçue

En conséquence, la Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité au GJ Abbaretz Pierre Bleue
- D'imputer une amende de 30 € au GJ Abbaretz Pierre Bleue pour non-retour de la feuille de match

### **Match n° 25146100 Couëron Chabossière Fc 3 – Nantes St-Félix Ccs 1 U13 D4 Masculin groupe L du 24.09.2022**

Le secrétariat a réclamé la feuille de match.

Vu l'absence de réponse du Couëron Chabossière Fc,

## **Considérant les articles 139 et 139 bis des Règlements Généraux, Considérant l'article 28 des règlements des critères U12-U13 départementaux,**

*En application des dispositions financières du Comité de Direction PV n° 09 du 12 mai 2022*

*En application des dispositions financières – Annexe 5 - de la Ligue de Football des Pays de la Loire,*

La Commission constate que :

- Aucune feuille de match n'a été reçue

En conséquence, la Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité au Couëron Chabossière Fc
- D'imputer une amende de 30 € au Couëron Chabossière Fc pour non-retour de la feuille de match

## **3. Modification du calendrier général**

---

### **U13 Passerelle**

- La Ligue des Pays de la Loire a modifié la date de la finalité régionale du Festival Foot U13 et du Concours d'entrée au Pôle Espoir.
- En conséquence, la 5<sup>e</sup> journée du dispositif U13 « Passerelle » prévue initialement le 06/05/2022 est déplacée au 13/05/2022.

## **4. Forfaits**

---

### **. Forfaits**

La Commission étudie :

- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Les rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26.1 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux dont les sommes ont été fixées par le Comité de Direction en date du 12 mai 2022, l'équipe déclarée forfait sera amendée du droit d'engagement.

La liste des équipes forfaits figurent en annexe.

### **. Forfait général**

La Commission prend note du forfait général :

- St-Nazaire Alerte Méan – U13 D4 groupe B (suite à ses 3 forfaits des 17/09, 01 et 08/10/2022)

Les amendes financières figurent en annexe.

## 5. Feuilles de match

- **Renvoi des feuilles de match**

**Article 35 :** « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

- a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.
  - b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.
2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

N° match	Division	Club concerné	Décision	Amende
25144570	U13 D2	500041 Nantes La Mellinet	Rappel	-
25144655	U13 D2	582567 GJ Chaumes Rouans Vue	Rappel	-
25145919	U13 D4	501946 Montoir Cs	Rappel	-
25145971	U13 D4	580575 Savenay Malville Prinquiau	Rappel	-
25145485	U13 D4	509217 Vertou Ussa	Dispositions à anticiper	30€

- **Feuille de match du 01/10/22 non reçue en date du 05/10/22**

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
25143987	U13 D1	Nantes Toutes Aides Fc 1	Nantes Bellevue Jsc 3	Relance

**Article 28 :** « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5<sup>ème</sup> jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

*Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :*

*En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.*

*Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »*

Le Président de la Commission,  
Jean-Luc Briand



La secrétaire,  
Isabelle Perrette

---

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
Départemental 4 U13 Masculin / 1	B	502069	St Nazaire Alert Mea 1	FG 25145815	56276.1 01/10/2022
Départemental 4 U13 Masculin / 1	F	525241	St Etienne Montluc 4	FM 25145973	56335.1 01/10/2022
Elite U13 Masculin / 1	D	519195	Nantes Dervallieres 2	FM 25143491	55660.1 01/10/2022
Départemental 2 U13f A8 / 1	F	560160	Bouguenais Foot 1	FM 25150260	56807.1 01/10/2022
Départemental 2 U13f A8 / 1	G	525241	St Etienne Montluc 1	FM 25150244	56794.1 01/10/2022

---

<b>Type de dossier : Administratif</b>										
Dossier :	20430350	Match :	55659.1	Elite U13 Masculin / 1		Groupe D			53	
Date :	06/10/2022		24/09/2022	519195	Nantes Dervallieres 2	-	547452	Orvault Rc 1		
Personne :								<b>Club : 519195 A.C.S. DERVALIERES NANTES</b>		
Motif :	05	Forfait						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait						05/10/2022	05/10/2022	35,00€
Dossier :	20426053	Match :	55660.1	Elite U13 Masculin / 1		Groupe D			53	
Date :	03/10/2022		01/10/2022	581256	Geneston As Sud Loir 1	-	519195	Nantes Dervallieres 2		
Personne :								<b>Club : 519195 A.C.S. DERVALIERES NANTES</b>		
Motif :	05	Forfait						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait						05/10/2022	05/10/2022	35,00€
Dossier :	20398502	Match :	56276.1	Départemental 4 U13 Masculin / 1		Groupe B			31	
Date :	27/09/2022		01/10/2022	544522	Piriac Turballe Esm 2	-	502069	St Nazaire Alert Mea 1		
Personne :								<b>Club : 502069 ALERTE DE MEAN - ST NAZAIRE</b>		
Motif :	05	Forfait						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait						05/10/2022	05/10/2022	35,00€
Dossier :	20426065	Match :	56335.1	Départemental 4 U13 Masculin / 1		Groupe F			32	
Date :	03/10/2022		01/10/2022	517367	Heric Fc 4	-	525241	St Etienne Montluc 4		
Personne :								<b>Club : 525241 F.C. STEPHANOIS</b>		
Motif :	05	Forfait						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait						05/10/2022	05/10/2022	35,00€
Dossier :	20426007	Match :	56794.1	Départemental 2 U13f A8 / 1		Groupe G			441	
Date :	03/10/2022		01/10/2022	582156	Gf Hirondelles Gesvr 1	-	525241	St Etienne Montluc 1		
Personne :								<b>Club : 525241 F.C. STEPHANOIS</b>		
Motif :	05	Forfait						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait						05/10/2022	05/10/2022	30,00€
Dossier :	20426015	Match :	56807.1	Départemental 2 U13f A8 / 1		Groupe F			442	
Date :	03/10/2022		01/10/2022	581195	Gf Sud Loire Montagn 1	-	560160	Bouguenais Foot 1		
Personne :								<b>Club : 560160 BOUGUENAIS FOOTBALL</b>		
Motif :	05	Forfait						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait						05/10/2022	05/10/2022	30,00€
Dossier :	20430355	Match :	56278.1	Départemental 4 U13 Masculin / 1		Groupe B			31	
Date :	06/10/2022		08/10/2022	502069	St Nazaire Alert Mea 1	-	501945	Pornichet Es 3		
Personne :								<b>Club : 502069 ALERTE DE MEAN - ST NAZAIRE</b>		
Motif :	18	Forfait général						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	18	Amende : Forfait général								75,00€
Dossier :	20399341	Match :	55675.1	Elite U13 Masculin / 1		Groupe E			54	
Date :	28/09/2022		01/10/2022	502518	Vallet Es 1	-	500041	Nantes La Mellinet 1		
Personne :								<b>Club : 502518 ENT.S. VALLET</b>		
Motif :	02	Retard modification horaire/date						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire						05/10/2022	05/10/2022	25,00€

Dossier :	20399338	Match :	55692.1	Elite U13 Masculin / 1	Groupe F	52	
Date :	28/09/2022	01/10/2022	523626	Nantes Bellevue Jsc 2	- 544184	Reze Fc 1	
Personne :						Club :	<b>544184 F.C. REZE</b>
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			05/10/2022	05/10/2022	25,00€
Dossier :	20399349	Match :	55720.1	Départemental 1 U13 Masculin / 1	Groupe B	1	
Date :	28/09/2022	01/10/2022	525241	St Etienne Montluc 2	- 521036	Pontchateau St Guill 1	
Personne :						Club :	<b>525241 F.C. STEPHANOIS</b>
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			05/10/2022	05/10/2022	25,00€
Dossier :	20400910	Match :	55902.1	Départemental 2 U13 Masculin / 1	Groupe E	10	
Date :	30/09/2022	01/10/2022	518204	Grandchamp As 2	- 520086	Vigneux Es 1	
Personne :						Club :	<b>518204 A.S. GRANDCHAMPS DES FONTAINES</b>
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			05/10/2022	05/10/2022	25,00€
Dossier :	20400912	Match :	55915.1	Départemental 2 U13 Masculin / 1	Groupe F	12	
Date :	30/09/2022	01/10/2022	516989	Suce Sur Erdre Jge 2	- 502227	Carquefou Usja 3	
Personne :						Club :	<b>516989 J. GARDE DE L'ERDRE SUCE</b>
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			05/10/2022	05/10/2022	25,00€
Dossier :	20400914	Match :	56007.1	Départemental 3 U13 Masculin / 1	Groupe A	24	
Date :	30/09/2022	01/10/2022	514661	Guerande Madeleine 2	- 502394	Herbignac St Cyr 2	
Personne :						Club :	<b>514661 A.S. LA MADELEINE</b>
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			05/10/2022	05/10/2022	25,00€
Dossier :	20400919	Match :	56141.1	Départemental 3 U13 Masculin / 1	Groupe H	26	
Date :	30/09/2022	01/10/2022	563770	Nantes Sporting Club 3	- 521131	Nantes St Med Doulon 2	
Personne :						Club :	<b>563770 SPORTING CLUB DE NANTES</b>
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			05/10/2022	05/10/2022	25,00€
Dossier :	20400916	Match :	56215.1	Départemental 3 U13 Masculin / 1	Groupe L	25	
Date :	30/09/2022	01/10/2022	509069	La Chevroliere Herba 2	- 547589	Machecoul Asr 1	
Personne :						Club :	<b>509069 L'HERBADILLA LA CHEVROLIERE</b>
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			05/10/2022	05/10/2022	25,00€
Dossier :	20399359	Match :	56425.1	Départemental 4 U13 Masculin / 1	Groupe L	43	
Date :	28/09/2022	01/10/2022	514875	Sautron As 3	- 508472	Indre Basse Us 1	
Personne :						Club :	<b>514875 A.S. SAUTRONNAISE</b>
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			05/10/2022	05/10/2022	25,00€
Dossier :	20400922	Match :	56426.1	Départemental 4 U13 Masculin / 1	Groupe L	43	
Date :	30/09/2022	01/10/2022	510653	Nantes St Felix Ccs 1	- 547452	Orvault Rc 3	
Personne :						Club :	<b>510653 C.C.S. NANTES ST FELIX</b>
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			05/10/2022	05/10/2022	25,00€

Dossier :	20399356	Match :	56441.1	Départemental 4 U13 Masculin / 1	Groupe M	37	
Date :	28/09/2022	01/10/2022	510653	Nantes St Felix Ccs 2	- 534765	St Herblain Preux As 2	
Personne :						Club :	<b>510653 C.C.S. NANTES ST FELIX</b>
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			05/10/2022	05/10/2022	25,00€
Dossier :	20400270	Match :	56516.1	Départemental 4 U13 Masculin / 1	Groupe R	49	
Date :	29/09/2022	01/10/2022	502518	Vallet Es 4	- 561182	St Julien Divatte Fc 6	
Personne :						Club :	<b>502518 ENT.S. VALLET</b>
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			05/10/2022	05/10/2022	25,00€
Dossier :	20400271	Match :	56689.1	Départemental 1 U13f A8 / 1	Groupe A	62	
Date :	29/09/2022	01/10/2022	547589	Gf Phil'Coul 1	- 509427	Nantes Metallo Sc 1	
Personne :						Club :	<b>547589 ASR MACHECOUL</b>
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			05/10/2022	05/10/2022	25,00€
Dossier :	20400272	Match :	56719.1	Départemental 2 U13f A8 / 1	Groupe A	65	
Date :	29/09/2022	01/10/2022	514661	Guerande Madeleine 2	- 560170	Gf Pays Noir 1	
Personne :						Club :	<b>514661 A.S. LA MADELEINE</b>
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			05/10/2022	05/10/2022	25,00€
Dossier :	20399369	Match :	56779.1	Départemental 2 U13f A8 / 1	Groupe E	68	
Date :	28/09/2022	01/10/2022	512985	Gf Loireocean 1	- 547524	Ste Pazanne Retz Fc 1	
Personne :						Club :	<b>512985 ST PIERRE DE RETZ - ST PERE RETZ</b>
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			05/10/2022	05/10/2022	25,00€
Dossier :	20430352	Match :	56003.1	Départemental 3 U13 Masculin / 1	Groupe A	24	
Date :	06/10/2022	24/09/2022	560387	Gj La Baule Cote D'A 2	- 534841	St Marc Sur Mer Foot 2	
Personne :						Club :	<b>560387 GJ LA BAULE COTE D'AMOUR</b>
Motif :	42	Non retour de feuille de match papier ou FMI			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	42	Non retour Feuille de match			05/10/2022	05/10/2022	60,00€
Dossier :	20430353	Match :	56348.1	Départemental 4 U13 Masculin / 1	Groupe G	41	
Date :	06/10/2022	24/09/2022	554118	Gj Abbaretz P Bleue 3	- 552653	Derval Sc Nord Atlan 3	
Personne :						Club :	<b>554118 GJ ABBARETZ LA PIERRE BLEUE</b>
Motif :	42	Non retour de feuille de match papier ou FMI			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	42	Non retour Feuille de match			05/10/2022	05/10/2022	30,00€
Dossier :	20430354	Match :	56422.1	Départemental 4 U13 Masculin / 1	Groupe L	43	
Date :	06/10/2022	24/09/2022	501979	Coueron Chabossiere 3	- 510653	Nantes St Felix Ccs 1	
Personne :						Club :	<b>501979 COUERON CHABOSSIÈRE FOOTBALL CLUB</b>
Motif :	42	Non retour de feuille de match papier ou FMI			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	42	Non retour Feuille de match			05/10/2022	05/10/2022	30,00€
Dossier :	20430357	Match :	56200.1	Départemental 3 U13 Masculin / 1	Groupe K	28	
Date :	06/10/2022	01/10/2022	509217	Vertou Ussa 5	- 502518	Vallet Es 2	
Personne :						Club :	<b>509217 U.S. STE ANNE DE VERTOOU</b>
Motif :	64	Absence des éléments nécessaires à l'utilisation de la tablette			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	58	Non utilisation de la FMI					30,00€